

PROGRAMME DE BILAN DE COMPETENCES – 18h

OBJECTIF :

Aide à définir un projet professionnel réaliste, accompagné, si besoin, d'un projet de formation : analyser compétences et talents, aptitudes, aspirations et motivations, définir un projet professionnel réaliste et établir une analyse d'opportunité

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE :

- Analyser ses compétences professionnelles
- Analyser ses compétences personnelles
- Analyser ses aptitudes professionnelles
- Préciser ses aspirations et motivations professionnelles
- Définir un projet professionnel réaliste, en lien avec les éléments d'analyse et les opportunités du marché de l'emploi
- Établir une analyse d'opportunité : motivations, atouts, limites, conditions du succès

PRINCIPES PEDAGOGIQUES :

La personne s'implique.

La personne construit son avenir dans un processus où elle est à la fois auteur de son projet et acteur de ses démarches. L'accompagnement demande donc une implication forte de la part du bénéficiaire.

L'intervenant guide.

L'intervenant remplit son rôle de révélateur et facilitateur. Par ses questionnements, il alimente la réflexion.

Laisser le temps.

Ce travail de connaissance de soi demande un certain temps pour murir et confronter ses idées. Pour répondre à cette exigence, nous proposons des entretiens suffisamment espacés accompagnés d'un travail personnel entre chaque séance.

Entretiens, réflexion et démarches.

L'entretien face à face est essentiel mais il ne peut se passer d'un travail personnel du bénéficiaire.

L'exploration personnelle doit se confronter à l'environnement personnel et professionnel, au travers de contacts. Cette complémentarité entre réflexion et action, introspection et ouverture, va permettre d'affiner les informations et les prises de décision.

Les outils.

Des outils sont utilisés pour faire réfléchir le bénéficiaire sur sa personnalité professionnelle, ses aptitudes et ses comportements. Ils sont utiles parce qu'ils peuvent déclencher une analyse critique des résultats standards concernant les modes de fonctionnement dans le travail.

L'A2P (Analyse de la personnalité professionnelle) aborde les dispositions naturelles ou aptitudes à exercer un métier et l'analyse des tempéraments permet de comprendre les types de relations.

Vie personnelle et professionnelle.

Il n'existe pas de séparation radicale entre sphère professionnelle et la sphère personnelle. Plutôt que de les opposer, nous étudions leur cohérence et leur complémentarité. L'objectif est d'accompagner le bénéficiaire vers une activité professionnelle respectant toutes les dimensions de la personne.

PROFIL DES APPRENANTS :

Pour qui :

- Salarié
- En recherche d'emploi
- En pause professionnelle (congé parental, arrêt maladie...)
- Mobilité interne ou externe
- Indépendant

CONTENU DU BILAN DE COMPETENCES :

• PHASE PRELIMINAIRE : Cette phase permet au bénéficiaire de formaliser sa demande, librement et en toute confidentialité.

Elle a pour objectif de :

- Situer la demande du bénéficiaire dans son contexte
- Définir les attentes et besoins du bénéficiaire
- Présenter la démarche de bilan de compétences ainsi que les outils et les techniques utilisées

- Adapter les étapes du bilan de compétences aux besoins réels du bénéficiaire
- Permettre l'engagement complet du bénéficiaire dans le bilan de compétences.

• PHASE D'INVESTIGATION : Cette phase permet au bénéficiaire de comprendre ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes, ses motivations et ses aspirations personnelles et professionnelles. Cette phase doit permettre d'envisager les possibilités d'évolution professionnelles.

- Relecture : Relecture du parcours personnel et professionnel.
Le bénéficiaire identifie le fil directeur de son parcours, analyse les choix effectués et commence à réaliser des éléments de motivation, de personnalité et de compétence, grâce à l'accompagnateur.
L'étude des réalisations significatives et réussies confirme les aptitudes, les compétences et parfois les difficultés rencontrées.
- Talents : Nommer et analyser les compétences.
A partir de la relecture de son parcours, le bénéficiaire peut décrire et nommer ses compétences, les évaluer et définir son intérêt pour chacune.
Analyse de la personnalité professionnelle :
La relecture, les entretiens avec l'accompagnateur et les outils (A2P et questionnaire des tempéraments) mettent en lumière la personnalité professionnelle et dégagent les modes de fonctionnement dans le travail.
- Aspirations : Identification des aspirations, des motivations, des valeurs qui font sens.
La relecture du parcours et l'approche de la personnalité professionnelle, la réflexion guidée par le travail personnel, permettent d'identifier les attentes sur le plan professionnel, les valeurs et la motivation.
- Engagement : Détermination des contextes de travail propices au succès
Préciser les conditions du succès et mettre en exergue les contextes à éviter.
Élaborer un projet professionnel réaliste
Dégager les points d'appui, les forces et les limites du bénéficiaire. Si nécessaire, un plan de formation est formalisé.

• PHASE DE CONCLUSION :

- Prendre connaissance des résultats de la phase d'investigation
- Faire la synthèse de ce qui favorise la réalisation de son projet professionnel mais aussi des facteurs limitants

- Structurer un plan de formation, si besoin
- Envisager les étapes du projet professionnel

Cette phase se termine par la rédaction d'une synthèse reprenant tous ces éléments ainsi que le contexte du bilan de compétences, la demande du bénéficiaire, ses aptitudes pour le projet professionnel envisagé. Ce document est élaboré à deux voix : par l'accompagnateur et par le bénéficiaire pour qu'il s'approprie l'ensemble des éléments.

•**PHASE D'ÉVALUATION :**

- Un questionnaire de satisfaction est adressé au bénéficiaire, à l'issue de la prestation, afin d'apprécier le déroulement du bilan de compétences.
- 6 mois après la fin du bilan de compétences, un second questionnaire est adressé au bénéficiaire pour évaluer l'atteinte des objectifs.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Anne-Claire BERR, praticienne A2P, assure toute la durée de l'accompagnement

DURÉE DE LA FORMATION :

18h

MODALITÉS D'ACCES :

Entretien préalable, puis après la signature de la convention.

DÉLAI D'ACCES :

Si le Bilan de compétences est financé par le CPF ou une autre structure de financement : 15 jours après la validation.

Si le Bilan de compétences est auto financé, 2 jours à compter de la signature de la convention ou du contrat, sous réserve de disponibilités.

ACCESSIBILITÉ :

Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter

TARIF :

2300€ net de taxe

CONTACT :

Anne-Claire BERR

06 72 52 16 95

contact@l-atelier-des-talents.fr

www.l-atelier-des-talents.fr

SUIVI DE L'EXECUTION :

Entretien préalable gratuit

Questionnaire de personnalité professionnelle

Questionnaire des tempéraments

Synthèse

Évaluation de fin de prestation

Certificat de réalisation du bilan de compétences

Évaluation à 6 mois

Feuille de présence complétée au cours du bilan.

RESSOURCES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

Accueil des bénéficiaires dans une salle destinée à l'accompagnement

Exposés théoriques

Mise à disposition de documents supports.